

CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Salle des Conférences - Visioconférence Zoom

Direction et animation : Pr Jean-Luc Pellegrin, directeur du collège des sciences de la santé.

Présents : Pr Pierre Dubus, Pr Caroline Bertrand, Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Ahmadou Alioum, Dr Jean-Benoît Corcuff, Pr Laurence Bordenave, Pr Corinne Arpin, Pr Edith Chevret, Pr Emmanuel Richard, Pr Patrick Dehail, Pr Isabelle Berque-Bestel, Dr Isabelle Passagne, Dr Mireille Canal-Raffin, Dr Alexandra Gaubert, Dr Nicolas Salamon, Mme Séverine Barandon, Pr Laurent Bloch, Pr Jean Guillon, Mme Muriel Szarzynski, Mme Corinne Jeandonnet, M. Romain Brégéras.

Excusés : M. Benoît Elleboode (président), Pr Nicolas Sevenet, Pr Marie-José Boileau, Dr Matthieu Sibé, Mme Françoise Jeanson.

Participant es qualité et secrétariat de séance : Mme Véronique Chassaing, Mme Emilie Méry, Mme Estelle Narran-Méallarès.

VALIDATION RELEVÉS DE CONCLUSIONS

Le Professeur Pellegrin ouvre la séance du premier conseil de collège de l'année universitaire en soumettant à approbation le relevé de conclusions du conseil du mois de juillet 2023.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au relevé de conclusions ainsi présenté.

FORMATION

- **Livret des enseignements du PASS 2023-2024**

Le Professeur Pellegrin rappelle que le livret des enseignements du PASS 2023-2024 avait été présenté lors du conseil du mois de juillet dernier, mais qu'après échanges, il avait été convenu de préciser certains items. La version finale proposée ne suscite aucune nouvelle intervention, et sera publiée sur le site du collège santé.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au livret des enseignements ainsi présenté.

- **Calendrier des examens écrits du PASS 2023-2024**

Le Professeur Pellegrin présente aux conseillers le calendrier des examens écrits du PASS de l'année universitaire 2023/2024. Il souligne le fait que tout étudiant de PASS qui n'aura pas validé la totalité de ses UEs en session 1 (semestres 1 et 2), y compris les mineures, ne pourra pas se présenter en filières MMOP/K. Il indique que l'ensemble des éléments relatifs au déroulé des études doit être publié avant la fin du mois de septembre 2023.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité au calendrier ainsi présenté.

- **MCCC du PASS et accès MMOP/K 2023-2024**

Au vu du recours déposé en juillet 2023 par un étudiant candidat à l'entrée en filières médicale et pharmaceutique, il a été décidé de préciser un certain nombre d'items évoqués dans les MCCC de manière à lever toute ambiguïté. Après réécriture des dites modalités de contrôle, une réunion de travail a été organisée avec la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) de l'université de Bordeaux, pour bénéficier d'une relecture comprenant une approche juridique.

La modification majeure aux MCCC précédentes ainsi que les principales précisions apportées sont les suivantes :

- Désormais, pour pouvoir candidater en MMOP/K, l'étudiant doit avoir validé son PASS et l'intégralité des UEs prérequis de la ou les filière(s) souhaitée(s) à la première session, avec ou sans compensation.
- Une précision est apportée sur la nature des outils de préparation à l'oral mis à disposition des étudiants qui le souhaitent.
- Il est rappelé que les étudiants de LAS doivent s'inscrire aux UEs santé qu'ils souhaitent valider, sans quoi ils ne pourront se présenter aux examens écrits le jour des épreuves.
- Il est précisé qu'il ne sera plus demandé aux étudiants de LAS de déposer de CV et de projet professionnel pour le premier groupe d'épreuves.
- Des précisions ont également été apportées sur les compétences et l'organisation du jury d'entrée dans les filières MMOP/K.

Les MCCC ainsi présentées lors du présent conseil ont reçu l'aval de la DAJ.

Capacités d'accueil en MMOP :

Les capacités d'accueil présentées aux conseillers n'ont pas encore reçu l'aval de l'ARS ; elles sont proposées pour informations et seront à approuver lors du prochain conseil.

Il est également rappelé qu'à compter de l'année universitaire 2023/24, il est nécessaire de préciser un quota dédié aux étudiants étrangers hors union européenne. Le Professeur Dubus précise le fait que si ces places ne sont finalement pas pourvues, elles seront perdues, car elles n'entrent pas dans le calcul du reversement 70/30.

Il conviendra donc de discuter de la façon de calculer ce quota, le texte réglementaire en vigueur n'encadrant pas de manière très précise cette obligation.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC UFR des sciences odontologiques, calendrier et livret des optionnels 2023-2024**

Le Professeur Bertrand indique que les changements importants effectués sur ces MCCC concernent les étudiants de 6^{ème} année affectés en hôpitaux périphériques : ces derniers sont dispensés du stage d'urgence organisé par le CHU de Bordeaux, de manière à éviter la désertification du territoire.

Les autres changements notables sont la modification de la note éliminatoire (passée de 6 à 7), et des contrôles terminaux supprimés au profit de la mise en place de contrôles continus.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC UFR des sciences pharmaceutiques 2023-2024 (DFGSP, DFASP, DEUST PTP)**

Madame Gaubert présente les MCCC de l'UFR. L'organisation du DE de pharmacie a peu évolué.

Par contre une précision est apportée sur les MCCC du DEUST PTP : s'agissant d'un diplôme ouvert à l'alternance, les étudiants ne peuvent pas redoubler leur première année, car ils devraient interrompre pour un an leur apprentissage, ce que ne souhaitent pas les CFA de branches partenaires. Il est donc convenu qu'« à titre transitoire et dérogatoire, pour l'année 2023-2024, les étudiants en alternance de DEUST 1 de l'année 2022-2023, soient autorisés à progresser en DEUST 2. Ils ne pourront pas redoubler leur DEUST 2 en conservant leur statut d'alternant. » Dans le cas d'un redoublement, ils devront être inscrits en formation initiale, leur alternance prenant fin.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC Master mention Sciences du médicament et des produits de santé**

Les modifications portent essentiellement sur les différents porteurs de Parcours.

Une réorganisation des enseignements a été effectuée, de manière à intégrer une pré spécialisation.

Quelques modifications de volume horaire, ainsi que de dates d'examens ont également été apportées.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

Collège Sciences de la santé

- **MCCC Master Santé publique**

Le Professeur Mathoulin-Pélissier indique le fait que seules quelques précisions ont été apportées sur le système de compensation du Master 1 EAD, le rendant plus compréhensible aux apprenants.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC Maïeutique**

Madame Barandon précise les quelques changements mineurs apportés aux MCCC et indique que l'ensemble a été validé en conseil technique :

- ajout d'une UE optionnelle
- conservation des UEs théoriques acquises par les étudiants redoublants, qui doivent malgré tout repasser la totalité des épreuves cliniques. Cette modification est proposée avec effet rétroactif pour les étudiants de l'année universitaire 2022-2023.

Madame Barandon souligne le fait que ce changement a été effectué au bénéfice des étudiants.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux MCCC ainsi présentées.

FINANCES

- **Tarifs formations courtes**

Les tarifs de la majeure partie des formations courtes ont été votés lors du dernier conseil de collège.

Il est soumis ce jour à validation des conseillers, celles de FORMeDOC (pharmacologie).

Les éléments présentés sont conformes aux attendus et ne suscitent aucun commentaire.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux tarifs ainsi présentés.

- **Tarifification prestations SimBA, pour discussion**

Depuis son installation, la plateforme SimBA permet de former les étudiants en formation initiale, ainsi que les médecins et professionnels paramédicaux dans le cadre d'actions de formation continue. Il a été demandé depuis un certain temps au responsable de cette plateforme, de tarifier la mise à disposition des matériels aux structures partenaires en bénéficiant, ces dernières y proposant leur formation continue tarifiée.

Collège Sciences de la santé

L'aide du Professeur Ouattara a été sollicitée pour ajuster le fonctionnement de la plateforme. Une lettre de mission a été rédigée en ce sens, permettant de légitimer ses interventions. Il est précisé que les problématiques financières et de ressources humaines restent du périmètre de la direction du collège santé.

La direction du collège espère, grâce au soutien actif du Pr Ouattara, être en mesure de présenter au prochain conseil la tarification des prestations assurées par SimBA.

POINTS DIVERS

- **Questions diverses**

Le Professeur Pellegrin évoque les permanences d'ouverture des bibliothèques universitaires durant les vacances et les dimanches après-midis.

Un point de vigilance est souligné au sujet de leur ouverture durant les mois d'août.

En effet, il est acquis que l'année 2024, la bibliothèque du site de Carreire sera ouverte, mais les années suivantes, un roulement entre différents sites devrait être opéré.

Les étudiants souhaitent que la bibliothèque du site de Carreire soit ouverte durant tous les mois d'août compte tenu du nouveau calendrier imposé par le déploiement de la R2C (et notamment l'organisation de l'EDN au début du mois de septembre).

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 16h25.

Fait à Bordeaux le 13 novembre 2023

Le directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Jean-Luc Pellegrin